



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit du mois décembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire de COUDRECEAU.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	Stéphane COUPOTIN
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Sylvie CHERON a été nommée secrétaire de séance.

VIDÉO PROTECTION – BATIMENT SERVICE TECHNIQUE MARGON - DEMANDES DE SUBVENTIONS
(Délibération N°10-18/12/2025)

Monsieur le Maire présente le projet de mise sous alarme du bâtiment des services techniques (Ancien OPEL) avec capteur de mouvements, caméras et licences afin de protéger le matériel (Véhicules – Tracteurs – Balayeuse – équipement espaces verts portatifs) des vols.

Le coût des travaux est estimé à 24 909.60 euros TTC.

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds départemental d'investissement (FDI), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance selon le plan de financement ci-dessous.

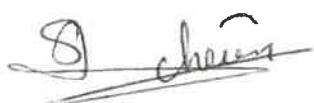
VIDEO PROTECTION ANTI INTRUSION
PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES			RESTE A CHARGE	
PROJET	MONTANT	ORGANISME	TAUX	MONTANT	MONTANT	TAUX
Bâtiment communal du service technique situé rue de l'Arcisse	20 758,00 €	DETR	20%	4 151,60 €	6 227,40 €	30%
		FIPD	20%	4 151,60 €		
		FDI	30%	6 227,40 €		
Montant HT	20 758,00 €	TOTAL SUBVENTIONS SOLICITÉES		14 530,60 €	6 227,40 €	HT
Montant TTC	24 909,60 €				10 379,00 €	TTC

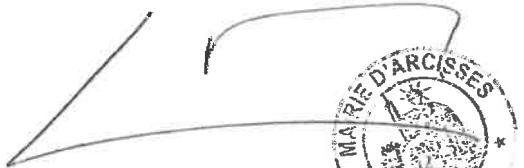
Après avoir, entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la réalisation des travaux sous réserve des financements obtenus,
- **Sollicite** une aide auprès du Département au titre du FDI,
- **Sollicite** une aide auprès de l'Etat, au titre de la DETR,
- **Sollicite** une aide auprès de l'Etat au titre du FIPD,
- **Approuve** le plan de financement comme ci-dessus exposé.

La secrétaire, Sylvie CHERON.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.




Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/10/2025
et de la publication le 23/10/2025
Fait à ARCISSES, le 22/10/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

